

Service instructeur
Service Habitat et Solidarités Territoriales

N° CP-2009-G-4-3

Service consulté

**AIDES DEPARTEMENTALES A LA REALISATION DE LOGEMENTS LOCATIFS
SOCIAUX PRIVES**

Résumé : Dans le cadre des aides départementales à la réalisation de logements locatifs sociaux privés, sont éligibles à une subvention 9 dossiers pour un montant total de 17 329 €.

Un dispositif d'incitation à la création de logements locatifs conventionnés dans le parc privé a été mis en place dans le cadre de la Politique Départementale de l'Habitat. Lorsqu'un propriétaire bailleur accepte de pratiquer un loyer conventionné ouvrant droit à l'Aide Personnalisée au Logement à l'issue d'une opération de réhabilitation, le logement entre dans le champ de définition du logement social et très social.

1- Les crédits départementaux financent à hauteur de 5 % les travaux subventionnables selon les critères définis par l'ANAH. Ces financements ont pour effet de majorer d'un montant équivalent la part de l'ANAH.


✓ 7 dossiers sont éligibles à la subvention départementale dans le cadre des Programmes d'Intérêt Général mis en œuvre par le Département pour les logements conventionnés sociaux (voir annexe point 1).

2- Les crédits départementaux financent également à hauteur de 15 % (5 + 10) les travaux subventionnables selon les critères définis par l'ANAH en cas de logements destinés à être loués à des personnes défavorisées dans le cadre du PIG PST Départemental.

✓ 2 dossiers sont éligibles à la subvention départementale dans le cadre des anciens PST pour les logements conventionnés très sociaux (voir annexe point 2).

Il vous est proposé d'accorder les subventions détaillées dans le présent rapport, étant précisé que le montant total, soit 17 329 €, serait à prélever sur le programme H221, chapitre 204, nature 2042, fonction 72.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

ANNEXE FINANCIERE

1- DOSSIERS ELIGIBLES A LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE DANS LE CADRE DES FIG : LOGEMENTS CONVENTIONNES SOCIAUX 5%

NOM DU DEMANDEUR	ADRESSE DE L'IMMEUBLE REHABILITE	NOMBRE DE LOGEMENTS	TRAVAUX SUBVENTIONNES PAR L'ANAH	SUBVENTION ANAH	SUBVENTION CONSEIL GENERAL PROPOSEE
RUDLER André	3, rue de la Synagogue 68700 CERNAY	4	1 260 €	757 €	63 €
FREY Lucien	22, rue d'Ampfersbach 68140 STOSSWIHR	1	10 080 €	3 924 €	504 €
SCI JADE	40, rue d'Ensisheim 68310 WITTELSHEIM	2 (+ 2 LL)	60 796 €	45 817 €	3 040 €
MASSEMERAN Marie-Ange	203, Lieu-dit Le Grand Trait 68650 LAPOUTROIE	1	12 192 €	3 658 €	610 €
WURTZ René	7, rue des Roses 68000 COLMAR	1	6 044 €	3 022 €	302 €
KELLER Frédéric	16, rue de Luttenbach 68140 MUNSTER	1	5 392 €	3 057 €	270 €
SARL MICLO ET CIE	62, rue de Gal de Gaulle 68500 GUEBWILLER	1	20 307 €	9 138 €	1 015 €
	TOTAL	9	116 071 €	69 373 €	5 804 €

2- DOSSIERS ELIGIBLES A LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE DANS LE CADRE DES FIG PST : LOGEMENTS CONVENTIONNES TRES SOCIAUX 15 % (dont 10 % PST et 5 % LC sociaux)

NOM DU DEMANDEUR	ADRESSE DE L'IMMEUBLE REHABILITE	NOMBRE DE LOGEMENTS	TRAVAUX SUBVENTIONNES PAR L'ANAH	SUBVENTION ANAH	SUBVENTION CONSEIL GENERAL PROPOSEE
Société UES PACT ARIM	Lieu-dit Canal du Rhone au Rhin 68 MUNCHHOUSE	1	35 615 €	22 869 €	5 342 €
Société UES PACT ARIM	Lieu-dit Widensder Straessle 68600 BIESHEIM	1	41 223 €	26 234 €	6 183 €
	TOTAL	2	76 838 €	49 103 €	11 525 €

TOTAL 17 329 €